

DÉLIBÉRATION N° CB 23-02 DU 4 AVRIL 2024

relative à l'élection du président de la commission des milieux naturels

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu les articles L. 213-8 et D. 213-19-1 du code de l'environnement ;
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021 et modifié par délibération N° CB 21-08 du 20 mai 2021 et délibération N° CB 23-06 du 4 avril 2023;
- Vu le dossier du comité de bassin du 4 avril 2024.

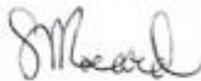
DÉLIBÈRE

Article unique :

Est élu président de la commission des milieux naturels :

- Mme Denise THIBAUT _____

La Secrétaire
du comité de bassin



Sandrine ROCARD

Le Président
du comité de bassin



Nicolas JUILLET